

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 22 JUIN 2026

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.

AMY Renée, BURAVAND Jean-Paul, CATILLON Vincent, BURAVAND Valérie, Adjoints au Maire.

TEISSEDRE Christine, BENEDETTI Gilbert, PAGOT Annie, ROCHE Jean-Louis, BERTRAND Thierry, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, DEFIANAS Anne-Laure, BURAVAND Julien, MARTINO Clémentine, Sacha GILLES, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : DURBESSON Audrey (pouvoir donné à PAONE Nathalie), POUSSIN Patrick (pouvoir donné à ROCHE Jean-Louis), MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à PAGOT Annie).

Mme SOLINAS Alexandra a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Madame Renée AMY

Il est exposé au Conseil Municipal que la commune de Boulbon a déposé une déclaration préalable portant sur la rénovation d'une maison de village « Toiture, façades », afin de préserver ce bien en vue de l'extension de la bibliothèque municipale située 3 Grand Rue, parcelle F95.

Conformément aux dispositions de l'article L.422-7 du Code de l'urbanisme, lorsque la commune est intéressée à un projet faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'urbanisme, le conseil municipal doit désigner un de ses membres pour prendre la décision au nom de la commune.

Il convient dès lors de désigner un conseiller municipal afin de statuer sur la déclaration préalable susvisée.

Il est proposé de désigner M. Vincent CATILLON pour prendre la décision relative à cette déclaration préalable au nom de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL :**A L'UNANIMITÉ,****OUI** l'exposé de Madame Renée AMY,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE M. Vincent CATILLON pour statuer au nom de la commune sur cette décision préalable.**AUTORISE** M. Vincent CATILLON à signer tous les documents nécessaires à l'instruction et à la délivrance de la décision correspondante.

Ainsi délibéré en séance publique, les jour, mois et an susdits,
et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance :

Le Maire :

**Objet de la délibération**
N°114/2026**Désignation d'un
conseiller municipal
pour statuer sur une
déclaration préalable
déposée par la
commune en matière
d'urbanisme.**Extrait certifié
conforme au registre
des délibérations.Fait à BOULBON,
le 30/06/2026.
Le Maire,